

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 06	Fax : +32 (0) 69 89 05 04	Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE117 Expression: Ecriture normative			
Ancien Code	SOCM1B17	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCO1170		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Cyrielle BONTEMPS (bontempsc@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'amélioration de l'écrit, du point de vue de la norme: application des règles orthographiques et syntaxiques de la langue française ainsi que l'enrichissement du vocabulaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**
 - 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées
- Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**
 - 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche de l'Activité d'Apprentissage ci-jointe

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B17A Expression écrite normative 30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B17A Expression écrite normative 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2024-2025 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Expression écrite normative			
Ancien Code	23_SOCM1B17A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TOCO1171		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cyrielle BONTEMPS (bontempsc@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'usage de la langue française écrite intervient de nombreuses manières :

- communication écrite (courrier, mails)
- examens écrits,
- rapport de stage,
- en stage : courrier professionnel
- ...

Cette compétence doit être mobilisée à travers tout le parcours de l'étudiant, afin d'en faire un scripteur autonome, responsable et efficace.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Amélioration de l'écrit, du point de vue de la norme : application des règles orthographiques et syntaxiques de la langue française
- Enrichissement du vocabulaire
- Développement de l'autonomie des étudiants (rédaction de divers écrits, création d'une grammaire personnelle, emploi d'Antidote, emploi responsable et professionnel de l'IA générative)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les règles d'accord : noms, verbes, adjectifs, participes passés
 Distinction des homophones lexicaux et grammaticaux
 Distinction dans l'usage des temps : ex: du conditionnel et du futur simple
 Conjugaison : formes correctes, bon usage des temps, valeurs des temps
 Les règles syntaxiques : usage des bonnes prépositions, etc.
 Identification et correction des erreurs à partir des textes rédigés
 Ponctuation
 Vocabulaire
 Utilisation d'Antidote (familiarisation au parcours Écrire à la HELHa) et de l'IA générative

Démarches d'apprentissage

Plusieurs démarches sont appliquées. L'objectif est de rendre l'étudiant maître de son apprentissage : qu'il soit capable de trouver, comprendre et appliquer les informations nécessaires pour écrire correctement.

- Recherche personnelle ou en groupe d'un point précis d'accord
- Utilisation du dictionnaire, du Bescherelle, de grammaires personnelles
- Déduction à partir d'exemples et émergence de la théorie
- Reformulation personnelle à partir d'extraits issus des productions personnelles des étudiants (anonymisées)
- Dictée zéro faute et collaboratives
- Proactivité des étudiants : chacun fait les exercices dont il a besoin. Certains sont faits ensemble en classe.
- Ecriture spontanée, correction via Antidote/l'IA et/ou par la professeure avec un code d'erreur
- Correction de cacographies (réalisées à partir des erreurs trouvées dans les copies) avec le code erreurs afin d'acquérir le métalangage et établir son profil orthographique

Dispositifs d'aide à la réussite

Le cours est ouvert à toutes les suggestions des étudiants et évolue en fonction de leurs difficultés. La matière vue est donc adaptée en fonction des demandes et des difficultés soulevées dans les productions personnelles. De plus, les étudiants ont droit à leurs outils pour toutes les productions personnelles.

Sources et références

Grevisse de l'enseignant (Grammaire de référence et 1000 exercices), Magnard 2017

Grevisse de la conjugaison, Magnard 2019

Rappels théoriques et exercices <http://ccdm.qc.ca/?lang=fr>

Sites Internet: ortholud, ccdmc.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours en classe et sur la plateforme ConnectED
- Exercices distribués en classe et déposés sur ConnectED
- Outils personnels
- Parcours Écrire à la HELHa - Antidote Web - Copilot (ChatGPT)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1

Évaluation écrite hors session pour 30% des points (numérique) : travail à déposer sur Connected, les consignes seront déposées sur la plateforme au cours du quadrimestre.

Q 2

Examen écrit en session pour 70 % des points (pas d'outil numérique)

Q 3

Examen écrit en session pour 100 % des points (pas d'outil numérique)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30				
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Chaque partie d'examen/évaluation écrit.e (Q1 + Q2) doit être présentée : si l'une de ces parties n'a pas été présentée, la mention PP sera automatiquement portée à l'ensemble de l'UE.

Si l'étudiant sous certificat médical n'a pas pu présenter l'une de ces deux parties, la mention CM sera automatiquement portée à l'ensemble de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).